Blasphème contre Mahomet : Al-Azhar et le Pakistan se félicitent de la décision de la Cour européenne des droits de l'homme

01/03/2019 à 11h00

L'Université d'Al-Azhar et le Pakistan se félicitent de la récente décision de la Cour européenne des droits de l'homme en matière de blasphème contre Mahomet ; elle leur permet de justifier leur propre répression de la liberté d'expression en matière religieuse. Grégor Puppinck est docteur en droit, directeur du Centre européen pour le droit et la justice (ECLJ) et membre du Panel d'experts de l'OSCE sur la liberté de conscience et de religion. Il est l'auteur notamment de *Les droits de l'homme dénaturé*, éd. du Cerf, novembre 2018.

S'il fallait encore des arguments pour convaincre la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) de la nécessité de rejuger l'affaire autrichienne de blasphème contre Mahomet, les plus hautes autorités islamiques viennent peut-être de les lui fournir. **Elles ont en effet salué avec enthousiasme la décision *E. S. contre Autriche* du 25 octobre dernier par laquelle la Cour de Strasbourg a validé la condamnation d'une conférencière autrichienne pour avoir « *dénigré* » Mahomet** en assimilant son union avec la jeune Aïcha de 9 ans à de la « *pédophilie* ». Cette conférencière, s'exprimant devant une trentaine de personnes, voulait dénoncer la pratique du mariage des filles prépubères dans la culture musulmane, suivant l'exemple de Mahomet. Selon la Cour européenne, ces propos cherchaient moins à informer objectivement qu'à démontrer, de façon « *malveillante* » que Mahomet « *n'est pas*

digne d'être vénéré » et constituaient donc « *une violation malveillante de l'esprit de tolérance à la base de la société démocratique* ». La Cour les considère de « *nature à susciter une indignation justifiée* » des musulmans et « *à mettre en danger la paix religieuse* » et en conclut qu'il est donc légitime d'en condamner l'auteur.

Dans les prochaines semaines, la Cour doit décider si elle accepte de renvoyer l'affaire en « *appel* » devant la Grande Chambre, pour un nouveau jugement. Fait rare, cette demande de renvoi est soutenue par 59 000 signataires d'une pétition pour la défense du droit de critiquer l'islam en Europe.

[…]

De façon exceptionnelle, certaines des plus hautes autorités islamiques ont commenté ce jugement, pour s'en réjouir et s'en prévaloir.
C'est le cas de l'Observatoire de l'islamophobie de la prestigieuse Université Al-Azhar du Caire, la plus haute autorité de l'islam sunnite, qui a exprimé son soutien à la décision de la Cour et l'a qualifiée de « *courageuse* ». Il y a vu une condamnation générale des « *blasphèmes contre le prophète* » et l'affirmation du principe suivant lequel « *la liberté d'expression n'autorise pas à porter atteinte aux sentiments religieux d'autrui* ». Selon cet Observatoire, cette décision est importante aussi en ce qu'elle contribuerait « à réduire les problèmes d'islamophobie » alors « *que le nombre de musulmans en Europe pourrait atteindre 14 % en 2050* ». En s'appuyant sur cette décision, il a recommandé aux « *gouvernements du monde entier et aux institutions internationales des droits de l'homme de prendre des mesures pour contrer les tentatives de diffamation d'autrui sous prétexte de liberté d'opinion et d'expression* ». Il a demandé en outre « *qu'une législation et des sanctions dissuasives soient fixées à l'encontre de tous ceux qui tentent d'attaquer les forces religieuses* ».

[…]

L’article dans son intégralité sur Valeurs Actuelles